



FFT – FFBT numéro 0167017

Agrément ministériel 67S405

Homologation FFTir N°3368 du 12 juin 2013

STAND : route de Grendelbruch (D216) 67530 BOERSCH



Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.50
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.74.38.19.88
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

MARCHE A SUIVRE POUR LES AUTORISATIONS D'ACQUISITION ET DE RENOUELEMENT D'ARMES DE CATEGORIE B

I- DEMANDE A LA LIGUE

Pour prétendre à l'obtention d'une demande d'avis préalable, vous devez obligatoirement avoir une licence FFT en cours de validité de plus de six mois.

Les demandes d'avis préalables étant désormais gérées par l'application Internet « Itac », vous devez, pour obtenir cette demande d'avis préalable, obligatoirement remettre au président :

1. **Pour un renouvellement** : une photocopie de **chaque** détention d'arme à renouveler.

Cette démarche doit être faite au moins 3 mois avant l'expiration des détentions.

2. Une attestation du médecin signifiant qu'il n'y a aucune contre indication à la pratique du tir sportif.
3. Une photocopie **recto-verso** de votre licence **en cours de validité** avec le **tampon du médecin**
4. **Passer chez le président, ou le rencontrer au club pour signer la demande**
5. Une photocopie **recto-verso** du carnet de tir à **jour**.
6. Joindre une photocopie **recto-verso de la carte d'identité**
7. **Joindre un acte de naissance intégral**
8. **Une enveloppe timbrée à votre adresse**

Note : Pour une première demande d'avis préalable : Le questionnaire de connaissance doit être rempli.

FFT – FFBT numéro 0167017
Agrément ministériel 67S405
Homologation FFTir N°3368 du 12 juin 2013
STAND : route de Grendelbruch (D216) 67530 BOERSCH

Président : Mittelheisser Thomas 21, rue du Dôme 67530 Boersch tel : 06.09.20.05.50
Secrétaire : Eckert Jean-Gabriel 8, place de l'Ecole 67117 Dossenheim-Kochersberg tel : 06.08.98.92.25
Trésorier : Bentz Arnaud 30a route de Boersch 67210 Obernai tel : 06.74.38.19.88
Site : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr>

IMPORTANT

Nous vous rappelons que la tenue du carnet de tir est sous la seule responsabilité du tireur. Il doit être validé trois fois par an à deux mois d'intervalle au minimum. **Si ce carnet n'est pas validé, les autorités refuseront de faire le renouvellement.**